

COMPTE RENDU DU CONSEIL DE QUARTIER LOZÈRE

Jeudi 22 juin 2017

Maison de quartier Jacques Audiberti

27 Participants dont : M. Alain ALBINHAC, Mme ANDERNACH, M. François BENDELL, M. Jean BRUDIEUX, M. Robert CARLES, Mme Marie-Claire CASTEX, M. Jean-Louis CASTEX, Mme COLAS, M. Alain DUBOIS GUICHARD, M. René ENFER, M. Denis FACQUEUR, M. Philippe GABILLOT, Mme Martine GIRARD, M. Francis GIRARD, M. Gérard HERMITTE, M. Alain JACQUET, M. Guy LAURENT, Mme Jacqueline MARTINEZ-DURAND, Mme Christine MAUPAS, Mme Marie-Claire MÉRY, M. Denis PELSUY, M. Didier QUERRU, M. Jacques SALAUN, M. René SAZERAT, Mme Nicole VÉRAS, Mme Sandrine VÉTU,

Excusé : Mme Jacqueline BIZET, M. Daniel DRONIOU, M. Jacques GARANDEL, Mme Henriette MARTIN, M. Hervé MARTIN, M. Antoine RADOVCIC, Mme Nicole SULIÉ,

Élu : M. Guillaume CARISTAN, adjoint au maire délégué à la démocratie locale, jeunesse et nouvelles technologies, quartiers du Plateau et de Lozère,

Services municipaux : M. Sébastien MASSON, Service vie locale,

Président de séance : M. Guillaume CARISTAN,

Secrétaire de séance : M. Sébastien MASSON, Service vie locale.

Introduction :

a) Ouverture de la réunion par M. Guillaume CARISTAN, adjoint au maire chargé du quartier LOZÈRE.

b) Désignation / élection du (de la) président(e) de séance.

Aucun participant ne souhaitant prendre la présidence de séance, M. CARISTAN l'assure.

c) Validation du Compte rendu de la séance du 6 mars 2017.

Après de menues corrections souhaitées par Mme MAUPAS, le compte rendu est validé par les participants.

1. Points spéciaux – Actualités :

a) Retour sur la journée citoyenne du 20 mai 2017

Dans le quartier de Lozère, les actions étaient les suivantes :

- Un relevé diagnostic au sein de l'Espace Naturel sensible a été réalisé par un groupe d'habitants. Ce relevé de points positifs et de points à travailler a été transmis aux services de la Ville pour améliorer les interventions.
- La plantation d'herbes aromatiques dans le cadre du budget participatif.
- Le montage de boîtes à livres.

M. CARISTAN évoque un succès mitigé des diverses actions selon les quartiers et propose pour les prochaines éditions de la journée citoyenne de se concentrer sur moins d'actions. Mme MAUPAS regrette le vol de toutes les plantes aromatiques du jardin de l'Hôtel-de-Ville. L'association Mémoire de Lozère fait savoir qu'un questionnaire sur les boîtes à livres est en cours d'analyse qui sera prochainement partagée avec le conseil de quartier.

b) Information sur la nouvelle carte scolaire

M. CARISTAN informe qu'au niveau de Lozère, l'objectif de la nouvelle carte scolaire est de transférer les élèves des rues du secteur de l'école élémentaire Jean Macé vers l'école Roger Ferdinand sans déstabiliser l'école Jean Macé. Malgré ce transfert, nous nous trouvons à la limite du seuil de fermeture d'une classe pour Roger Ferdinand. Il y aura un comptage des élèves à la rentrée. M. CARISTAN insiste sur la volonté de la municipalité de ne pas voir de classes se fermer et de maintenir les équilibres de classes entre les écoles. Une ouverture de classe est possible à l'école maternelle Jean Macé ; compte tenu d'un problème de place, on verrait un transfert d'enfants vers l'école Jean Moulin. L'Éducation nationale est seule à trancher sur ces hypothèses.

M. CARISTAN annonce une série de travaux dans les écoles cet été, notamment la pose d'un interphone à l'école primaire Jean Macé, des travaux sur le chauffage de l'école Roger Ferdinand. Une réflexion avec le STIF est en cours pour résoudre un problème de synchronisation des bus avec les horaires d'entrée en classe.

M. CARISTAN informe les participants qu'un stage de remise à niveau facultatif et gratuit sera proposé aux élèves de CM1 et de CM2 de Palaiseau présentant des difficultés scolaires. Ce soutien se fera à l'école Joliot Curie durant la dernière semaine du mois d'août. Des travaux de peinture notamment, seront réalisés dans cette école pendant l'été.

Mme Vetu précise qu'à l'école Roger Ferdinand, la fermeture envisagée l'an dernier n'était que différée à cette année ; cela dépendra du comptage des élèves le jour de la rentrée. Il est donc très important que les enfants soient présents ou qu'un certificat médical justifiant l'absence soit fourni ce matin-là. L'école maternelle Jean Macé ne prend plus d'inscriptions, les enfants étant 31 par classe. Les nouveaux enfants feront donc toute leur scolarité maternelle à l'école Jean Moulin.

Mme Vetu demande si les rythmes scolaires seront modifiés. M. Caristan répond qu'ils ne changent pas.

c) Information sur les travaux de voirie 2017

Suite aux arbitrages du conseil municipal concernant la voirie, M. CARISTAN présente les choix faits pour le quartier de Lozère :

Extension du parking Jesse Owens début juillet : suite à une demande des sportifs et des habitants du quartier, il y aura au total une bonne vingtaine de places complémentaires.

- Avenue de Bellevue : réfection des nids de poules.
- Rue Poincaré : réfection de nids de poules dont les surfaces augmentent.

Les participants réagissent sur les points suivants :

- Les agrandissements des nids de poules dus aux tonnages des véhicules (poids lourds et bus), la présence de sources souterraines qui sapent les chaussées par en-dessous. Proposition de réduire les tonnages autorisés.
- Les marquages d'anciens "Stop" ne sont pas complètement effacés.
- Plusieurs rues du quartier sont en mauvais état (rue Nicolas Samson par exemple).
- des herbes poussent sur les trottoirs.

M. CARISTAN répond que de nombreux facteurs interviennent dans le vieillissement des voiries (vieillesse naturelle, étroitesse, usages différents par rapport à la dernière réfection...) et que la Ville n'est pas seule pour décider la réfection d'une voirie. Sur la question des gabarits des bus, une expérimentation a été demandée au STIF pour utiliser des petits bus. À propos des herbes sur les trottoirs, la Ville est passée (conformément à la réglementation) au « zéro produit phytosanitaire » pour le désherbage, ce qui complique le travail des services d'entretien (aux effectifs limités), comme pour l'ensemble des communes de France. La Ville a fait l'acquisition d'une nouvelle machine dont le procédé de désherbage thermique a des effets durables au bout d'un certain nombre de passages.

2. Point sur les travaux des commissions

a) Commission Investissements : retour sur la réunion inter-quartier du 4 mai 2017 :

M. CARISTAN présente les étapes qui marqueront l'élaboration, le suivi et la réalisation des projets de l'année 2017. Cette année, les suggestions seront ouvertes aux Palaisiens via le Palaiseau Mag de l'été. Ces suggestions seront transmises aux membres des commissions investissements. Au mois de septembre, aura lieu une réunion pour les sélectionner et les hiérarchiser. Les projets seront chiffrés et les projets retenus seront présentés au Forum des conseils de quartier en novembre.

Mme MAUPAS rend compte au conseil de quartier des propositions de la commission « investissements » qui s'est réunie le 15 juin :

- Proposition d'un verger éducatif : à côté de la crèche de Lozère. Guillaume Caristan estime que ce projet nécessite un véritable suivi, un encadrement, qui dépassent le cadre du budget investissement.
- Proposition de nouvelles plaques patrimoniales sur la Batterie de la Pointe, le nom des écoles, l'athlète Jesse Owens (dont la statue a été dérobée avenue du Général Leclerc), le sculpteur Dubois, Roger Ferdinand, Jean Cattant, George Sand (médiathèque), Nicolas Samson, Élysée Reclus, le Docteur Morère. Guillaume Caristan annonce que l'objectif est de pouvoir poser symboliquement les premiers panneaux lors des Journées du Patrimoine.
- La commission propose en outre une signalétique spécifique pour des lieux dits, (la Troche, l'Espace Naturel Sensible et la Promenade de l'Yvette, Polytechnique...) Les arbres remarquables pourraient également être signalés au public. Une signalétique des directions « Paris » et « Saint Rémy-lès-Chevreuse » pourrait être apposée aux abords de la gare de Lozère ou dans le souterrain, pour davantage de clarté, notamment pour les étudiants étrangers de Polytechnique.
- Enfin la commission propose de travailler sur l'agencement du square du Cèdre, en tant que lieu de passage et qu'aire de jeux : retrait de la clôture trop proche des jeux pour la mettre tout autour du square, pose de portes sécurisantes à l'instar du square de la rue de Paris. Sur la question de la signalétique, M. CARISTAN précise qu'un travail d'harmonisation dans la ville doit être réalisé pour ne pas multiplier les différents types et les rendre confus.

M. BROSSOLET propose que les panneaux d'affichage municipal soient reposés au nord et au sud de la gare de Lozère. M. CARISTAN répond que la Ville n'en dispose plus et cette question

sera vue en même temps que le changement du mobilier urbain. M. BROSSOLET exprime son refus de panneaux d'affichage municipal.

b) Circulations douces : retour sur la commission 20 avril 2017 :

M. CARISTAN présente les cheminements structurants en cours d'études évoqués lors de cette réunion :

- Chemin de la Batterie de la Pointe :

Actuellement l'accès à la Batterie de la Pointe est assuré par le chemin existant. La liaison piétonne envisagée se situe sur une parcelle privée. La pérennité de ce cheminement via la parcelle AT 52 est un axe prioritaire de travail pour la commune.

- Chemin de la Batterie de l'Yvette :

Nous sommes dans la même démarche conduite dans le cadre de la procédure de révision du PLU que pour le chemin de la Batterie de la Pointe. En effet, le chemin traverse des propriétés privées.

- Chemin Edmé Jomard (Polytechnique) :

Le projet pour ce sentier est mené par l'EPAPS et la CPS dans le cadre de l'aménagement du Plateau de Saclay. C'est un cheminement piéton uniquement. Les vélos ou les piétons avec bagages n'ont pas été envisagés. Cependant, le projet d'aménagement intègre la réfection de l'ensemble avec, au niveau des escaliers, la création d'une bande roulante. Lors des échanges avec l'EPAPS, la ville a demandé l'installation de bancs, de l'éclairage et un revêtement spécifique. Dans le cadre de ce projet, le positionnement d'une station "véligo" est également à revoir à proximité de la gare de Lozère (parking sécurisé pour les vélos, accessible avec un passe Navigo sans chargement du forfait). Le planning prévisionnel est 2018, le budget de moins d'un million d'euros. Une phase de concertation est prévue.

- Liaison gare « Le Guichet » – Nano Innov (via le Parc Chanlon) :

Ce projet est mené par l'EPAPS et la CPS dans le cadre de l'aménagement du Plateau de Saclay. Actuellement deux solutions sont proposées dans le parc Chanlon :

- ✓ Franchissement partiel de la carrière avec passerelle en bois ;
- ✓ Passage dans la carrière avec déclivité plus importante gérée par des escaliers à rénover.

Ces travaux pourraient être menés en 2018.

Mme Méry juge la passerelle coûteuse (270 000 €). La commission préfère d'autres aménagements.

c) Commission Circulation-stationnement du 12 juin 2017 :

M. CARISTAN revient sur le déploiement des zones 30 en précisant qu'actuellement la municipalité et les services sont dans une phase d'écoute des usagers afin de réaliser un retour d'expérience. Les interlocuteurs sont la commission "circulation stationnement" du conseil de quartier et les riverains via un questionnaire général diffusé dans le Palaiseau Mag du mois de juin et un questionnaire plus spécifique qui sera diffusé par la suite. Une réunion de la commission sera programmée à la rentrée avec les services techniques.

Pour répondre à la question d'un participant sur l'origine de la démarche engagée par la municipalité, M. CARISTAN répond qu'elle fait suite à de nombreux signalements de vitesses excessives, mais aussi au regard de solutions efficaces produites par de nombreuses villes. Par ailleurs, des réponses isolées à ces signalements ne sont pas adaptées compte tenu du travail plus global techniquement nécessaire en matière de circulation. D'où une expérimentation cohérente et généralisée quartier par quartier.

Les participants entament une série de signalements sur les aménagements de la zone 30 à Lozère, avec notamment :

- La dangerosité ressentie des contresens cyclables, notamment celui de la rue du Moulin : les cyclistes qui passent le long des véhicules en stationnement ne sont guère visibles des véhicules arrivant face à eux ; le changement de côté du stationnement les rendrait plus visibles. M. CARISTAN répond que les contresens cyclables sont inscrits dans le code de la route mais conçoit que certains peuvent être dangereux.
- Des sorties d'entrées cochères de propriétés rendues difficiles (rue du Moulin notamment).
- Un problème de signalisation de la zone 30 près du pont des Demoiselles en bas de la rue Poincaré : la limite des communes de Palaiseau et Villebon ne se situe pas sur le pont mais au-delà, en bas des rues de Savoie et rue de Provence de Villebon. M. BRUDIEUX propose de signaler en bas de la rue Poincaré, une « fin de zone 30 à 100 mètres » pour être en cohérence avec les rues de Villebon. Un participant propose de travailler avec les communes voisines pour harmoniser la circulation. M. BRUDIEUX suggère une harmonisation au niveau de la CPS (Communauté d'agglomération Paris-Saclay).
- Un participant estime que le respect de la vitesse à 30 km/h dans la rue Léon Bourgeois est quasiment impossible dans la mesure où très souvent la limitation à 50 km/h n'était elle-même pas respectée.
- De nouvelles difficultés de stationnement qui n'existaient pas avant sont apparues rue d'Orsay depuis le déploiement du dispositif.
- Un participant souhaite que des contrôles de police soient réalisés à l'encontre des contrevenants des règles de circulation et de stationnement. M. CARISAN assure que des contrôles ont bien lieu et que des procès verbaux sont dressés.
- M. BROSSOLET propose qu'une signalétique soit installée pour annoncer les marchés du mercredi et du samedi sur les emplacements de parkings.
- Mme VETU fait remarquer que le sens interdit rue du Chemin Vert devant les écoles Jean Macé n'est pas respectés aux heures d'entrée et de sortie, y compris par les parents. Le feu piéton ne reste au vert que 10 secondes, trop peu pour faire traverser des enfants. Mme Vétu déplore que des voitures soient garées toute la journée rue du Chemin Vert en face des écoles malgré le plan Vigipirate. Elle suggère des stationnements minute ou de 20 minutes.

La durée de la séance étant atteinte (23h), le conseil de quartier s'achève. M. CARISTAN invite les participants à adresser leurs questions diverses à M. MASSON du service vie locale.

Ordre du jour du prochain conseil de quartier (lundi 2 octobre, 20h, maison de quartier Audiberti :

Point sur La Poste de Lozère
Retour sur les inondations de 2016